GENEVIÈVE PAQUET, LL.M. ⊗

Avocate / Lawyer

Le 25 août 2015

'Par dépôt électronique et courrier'

Me Véronique Dubois

Secrétaire pour la Régie de l'énergie Tour de la Bourse, C.P. 001 800, Place Victoria, 2^e étage, bureau 255 Montréal (Qc) H4Z 1A2

Objet: Dossier R-3925-2015

Demande relative à l'utilisation de la centrale de TransCanada Energy Ltd («TCE») de Bécancour en période de pointe

Chère consœur,

La présente donne suite à la correspondance de la Régie datée du 24 août 2015¹ concernant la planification de l'audience ainsi qu'au dépôt, en date du 24 août 2015², de la version finale de contrats conclus entre le Distributeur, TCE et différentes filières de Société en commandite Gaz Métro.

Dans la décision D-2015-100, la Régie demandait au Distributeur de déposer dès que possible une version française du Protocole d'entente avec TCE (B-0006), tel que prévu à l'article 25 b) de cette entente.³ Le GRAME constate que la version française de la pièce B-0006 n'a toujours pas été déposée par le Distributeur.

De plus, l'entente finale avec TCE (B-0028) prévoit à l'article 30.10 qu'une version française doit être rédigée par les parties: «The Parties shall execute a French version of this Definitive Agreement as soon as possible after the date of this Definitive Agreement.»⁴.

Par souci d'équité procédurale entre les parties, le GRAME demande que les versions françaises des pièces B-0006 et B-0028 soient déposées avant le début des audiences devant débuter le 31 août 2015 au présent dossier.

_

¹ A-0010

² B-0024

³ D-2015-100, par. 16

⁴ B-0028, art. 30.10

∽ GENEVIÈVE PAQUET, LL.M. ⊗

Avocate / Lawyer

Enfin, en ce qui concerne le temps requis pour la présentation de son argumentation finale, le GRAME demande la permission à la Régie de déposer son argumentation par écrit via le Système de dépôt électronique, en date du 31 août 2015, à l'heure qui sera déterminée par la Régie. Dans le cas contraire, le GRAME estime à vingt (20) minutes le temps requis pour la présentation de son argumentation.

Espérant le tout conforme, je vous prie d'agréer, Me Dubois, l'expression de mes sincères salutations.

(S) Geneviève Paquet

Geneviève Paquet, avocate

cc. Me Éric Fraser pour le Distributeur (par courriel)